



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

RAPPORT DE JURY

**RECRUTEMENT SANS CONCOURS RESERVE D'ADJOINT ADMINISTRATIF 2^{ème} CLASSE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE**

SESSION 2016

1 INTRODUCTION

Les inscriptions et les candidatures recevables

	2014	2015	2016
Nombre de candidats inscrits	110	86	89
Nombre de candidats retournés	50	25	12

Seules 10 candidatures étaient recevables alors que le nombre de postes offerts était de 24.

Cet écart pose question. Ce concours réservé est destiné à permettre aux personnels contractuels (CDI et CDD) de sortir de la précarité.

Il faudra donc s'interroger sur le nombre réel de contractuels de l'académie qui remplissent les conditions statutaires et les raisons qui les conduisent à ne pas s'inscrire à ce concours.

Rappel des épreuves du concours

Chaque candidat devait transmettre au centre organisateur un dossier constitué d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae indiquant les différents emplois occupés.

Les 10 candidats retenus se sont présentés devant le jury composé de 3 membres pour participer à l'épreuve d'admission d'une durée de 20 minutes décomposée comme suit :

- 5 minutes de présentation du candidat
- 15 minutes de questions en partant de son parcours et son expérience pour élargir au système éducatif

2 LES ENTRETIENS AVEC LES CANDIDATS

Les membres du jury attendent des candidats qu'ils soient en mesure de présenter leur parcours et décrire leur poste actuel replacé dans son environnement. Ils doivent également démontrer leur motivation pour exercer à l'éducation nationale et prouver qu'ils ont intégré les notions de mobilité fonctionnelle et géographique.

Si, dans l'ensemble, la première partie de l'exposé (la présentation) ne pose pas problème et on peut constater que beaucoup de candidats ont travaillé cet aspect, il n'en va pas de même avec la réflexion sur l'environnement immédiat et plus lointain.

Les candidats qui ont fait preuve d'une grande maîtrise de leur métier, d'une véritable réflexion sur leur rôle et ont démontré de réelles qualités d'anticipation se sont nettement démarqués des autres et ont récolté de très bonnes notes.

En revanche, les membres du jury ont pu constater que certains candidats ne s'intéressaient pas au fonctionnement du service dans lequel ils travaillaient (certains depuis plusieurs années) et n'étaient pas capables de décrire le travail de leurs collègues proches ni de voir les liens évidents avec eux.

Certains candidats qui travaillent depuis longtemps sur le même poste ont estimé que ce concours était une simple formalité où il suffisait de faire acte de présence. L'évaluation annuelle favorable de leur supérieur hiérarchique leur paraissait suffisante pour obtenir le concours

Enfin, les membres du jury ont pu remarquer chez certains candidats une ignorance totale des grandes actualités de l'éducation nationale qui font pourtant l'objet de traitement médiatique important. Il ne s'agit évidemment pas d'être en capacité de citer et commenter tous les textes réglementaires mais de montrer que l'on n'est pas passé à côté des importantes mutations du système éducatif. Par exemple, une secrétaire de principal de collège qui n'est pas capable de dire un mot sur la réforme des collèges.

Il convient de rappeler qu'il s'agit bien d'un concours qui doit être travaillé. Les candidats doivent démontrer au jury non seulement leur investissement quotidien mais aussi leur motivation pour devenir titulaire d'un poste à l'éducation nationale

3 DELIBERE DE LA COMMISSION

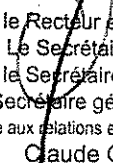
A l'issue des entretiens le jury a décidé que sur les 10 candidats présents, seulement 7 pouvaient être recrutés comme adjoints administratifs. Il n'y a donc pas eu de liste complémentaire et 17 postes sont restés vacants.

Concernant les admis, les notes allaient de 16/20 à 11/20 pour le dernier candidat reçu.

Pour les candidats non retenus, les notes allaient de 9/20 à 9/20

En conséquence, les candidats des prochaines sessions devront mettre l'accent sur leur connaissance du système éducatif mais aussi sur l'analyse de leur environnement professionnel immédiat. Ils devront être capables de transmettre leur engagement et leur motivation.

Enfin, il convient de rappeler qu'une attitude trop désinvolte et suffisante est formellement à proscrire.



Pour le Recteur et par délégation
Le Secrétaire général
Pour le Secrétaire général et p.a.
La Secrétaire générale adjointe
Déléguée aux relations et ressources humaines
Claude GAUDY

